



# Le Programme Local de l'Agriculture en actions sur le Pays de Rennes

Lettre n°11 – Décembre 2017  
**Biodiversité et agriculture : des alliées**

(Matinale Pays de Rennes)

## Le point sur...

### la nécessaire synergie entre la production agricole, la biodiversité et les territoires

La biodiversité est un atout et une valeur ajoutée pour l'agriculteur comme pour le territoire selon Jean-Luc Toullec, Vice-président Bretagne vivante Ille et Vilaine et animateur national du réseau biodiversité de l'enseignement agricole.

[Lire la suite page 2](#)



## Paroles à...

### Les agriculteurs entretiennent les « bords de champs »

Une dizaine d'agriculteurs du Geda de Saint-Aubin d'Aubigné- Hédé ont travaillé sur l'impact de leurs pratiques de gestion des bordures et des parcelles cultivées sur la flore.

[Lire la suite page 3](#)

### A Nouvoitou, la prise en compte collective du bocage

La commune de Nouvoitou a lancé un projet de redynamisation du bocage incluant toutes les parties prenantes.

[Lire la suite page 4](#)

### A La Bouëxière, un inventaire du bocage

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune a procédé à un inventaire du bocage en y associant étroitement les agriculteurs.

[Lire la suite page 5](#)

### L'accompagnement des agriculteurs dans les bassins versants

Agriculteur à Melesse, Pascal Garçon adapte ses pratiques culturales pour réduire l'usage des produits phytosanitaires.

[Lire la suite page 6](#)

### Le rôle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

André Crocq, Président du Pays de Rennes nous explique la démarche continue de connaissance et de protection des milieux naturels et le rôle du SCoT pour leur préservation.

[Lire la suite page 7](#)

### Le Schéma « Trame verte et bleue » du Val d'Ille-Aubigné

Jean Le Gall, Vice-président en charge de l'agriculture au Val d'Ille-Aubigné présente la démarche de schéma local « trame verte et bleue » engagée en 2012 dans l'objectif de préserver et restaurer la biodiversité ordinaire du territoire.

[Lire la suite page 8](#)

# La nécessaire synergie entre la production agricole, la biodiversité et les territoires

La biodiversité est un atout et une valeur ajoutée pour l'agriculteur comme pour le territoire selon Jean-Luc Toullec, Vice-président de Bretagne vivante Ille et vilaine et animateur national du réseau biodiversité de l'enseignement agricole.

« La biodiversité est un socle pour la production agricole » affirme Jean-Luc Toullec. « En matière d'environnement, nous sommes souvent dans une logique de contraintes alors que nous devrions plutôt passer à une logique d'atouts et de synergies » regrette-t-il.

La biodiversité est un terme qui désigne la diversité du monde vivant à tous les niveaux (milieux, espèces, gènes, processus ...). Jean-Luc Toullec préfère parler de « tissu vivant de la biodiversité » pour bien marquer l'ensemble des interactions complexes entre les espèces et les habitats, dont l'homme fait partie. Si des fils de ce tissu disparaissent, il s'étiole, et ne peut plus jouer aussi bien l'ensemble des fonctions indispensables pour l'activité humaine (production alimentaire, santé, qualité de vie, qualité de l'eau, ...).

A quoi sert cette biodiversité pour l'agriculteur ? Elle lui permet par exemple d'avoir un sol vivant, sans lequel il n'y a pas de production végétale, et donc animale. « Les vers de terre sont les premiers ingénieurs de l'écosystème, aime à rappeler l'enseignant. Leurs actions sont structurantes et vont permettre aux bactéries du sol de transformer la matière organique en sels minéraux pour nourrir la plante. Ils sont donc au service de la fertilité. Autre exemple : l'agriculture peut compter sur les auxiliaires qui participent à la régulation des ennemis des cultures. On parle de plus en plus de contrôle biologique par conservation des habitats où existent ces auxiliaires. D'où l'importance des espaces dits « non productifs » comme les haies, les bords de champs pour favoriser cette biodiversité et constituer un système vivant et productif. »

## Observer, connaître, comprendre

Observer, connaître, comprendre sont les trois maîtres mots pour Jean-Luc Toullec. Concrètement par exemple, il est important de savoir reconnaître les auxiliaires et les ravageurs quand on va dans son champ, puis de se poser la

question d'intervenir chimiquement ou de laisser la lutte biologique fonctionner. « Une exploitation est un système vivant complexe qu'il faut apprendre à observer, comprendre, pour ensuite agir sur des leviers biologiques plutôt que d'intervenir chimiquement. Bien entendu, il y a une part d'incertitude liée au fonctionnement du vivant, à la météo, reconnaît l'enseignant. Mais l'agriculteur, par l'observation et la compréhension, gagne en autonomie dans sa réflexion et le pilotage de son « agroécosystème ». Néanmoins, prendre des risques, expérimenter, cela nécessite d'être accompagné en termes de formations, de conseils, de travailler en groupes avec d'autres... »

Le territoire et les élus ont un rôle éminent à jouer selon le naturaliste. « Les trames verte et bleue ont pour objectif de restaurer des fonctionnalités écologiques au service du bien commun pour le territoire (réseau de haies, de mares, éléments naturels...). J'aimerais que l'on puisse dire demain, enfin, que la biodiversité est un socle pour l'aménagement du territoire et pour son adaptation aux changements climatiques. »

Et alors que se déroulent les Etats généraux de l'alimentation, un gros travail reste à faire sur les produits et le rôle du consommateur pour intégrer la biodiversité dans la valorisation des produits demain. « Nous avons intérêt à y réfléchir pour l'agriculture comme pour le territoire. »



## Pour en savoir plus

[www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org)

# Les agriculteurs entretiennent les « bords de champs »

Une dizaine d'agriculteurs du Geda (1) de Saint-Aubin d'Aubigné-Hédé ont travaillé sur l'impact de leurs pratiques de gestion des bordures et des parcelles cultivées, sur la flore.

« De plus en plus, nous manquons de temps et de main d'œuvre pour gérer au mieux les talus, les clôtures, les haies ou encore les bandes enherbées » admet Jean-Claude Denais, agriculteur à Guipel. Et pourtant, comme de nombreux agriculteurs, l'éleveur laitier a conscience que ces bordures de champs remplissent de nombreuses fonctions agro-environnementales, comme par exemple d'abris pour les animaux, de refuge pour les auxiliaires, de freins au ruissellement et à l'érosion, ou encore de diversité de la flore. Et en particulier qu'elles contribuent à la biodiversité.

Dans le cadre de son groupe Geda de Saint-Aubin d'Aubigné- Hédé, Jean-Claude Denais a accepté, avec huit autres agriculteurs, de participer à une expérimentation pour gérer les bords de champs avec des solutions innovantes. Particulièrement sensibilisés, ces producteurs travaillent depuis plusieurs années sur les itinéraires techniques des principales cultures dans le cadre du groupe agrocultures. Certains d'entre eux ont d'ailleurs contractualisé des MAE pour réduire l'usage des phytosanitaires. Un groupe « bordures de champs » a donc été constitué avec l'appui de la Chambre d'agriculture et la participation du Lycée agricole de Saint-Aubin du Cormier. Le projet a bénéficié d'un financement CASDAR « mobilisation collective pour l'agro-écologie ».

## Expérimentation de pratiques innovantes

Sur ces exploitations, le linéaire de bordures de champs est important : 14 à 60 km par exploitation (haies et bordures herbacées). Suite aux relevés floristiques, ce sont 139 espèces qui ont été répertoriées au total dont 1/4 considérées comme indésirables vis-à-vis des cultures.

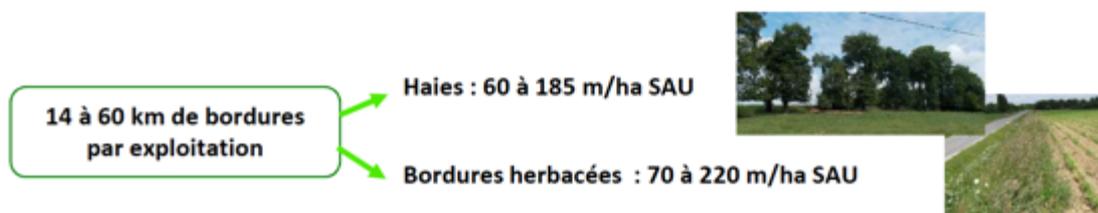
« Cet inventaire des bordures de champs à l'échelle des exploitations a permis de mesurer l'ampleur de l'entretien en termes de temps et de coût mais aussi d'échanger sur nos pratiques et nos objectifs, différents pour chacun d'entre nous » précise Jean Claude Denais. Émondage, lamier, débroussailleuse, épareuse... le temps passé dans la gestion des haies et des talus représente de 24 à 48 jours/an dans les 4 exploitations qui ont effectué des relevés.

Certains ont expérimenté des pratiques comme l'introduction de sarrasin dans la rotation pour des questions de problèmes de désherbage, l'implantation de mélanges en bordures de parcelles pour les auxiliaires et la gestion des adventices, le remplacement d'une clôture fixe par un fil « canadien » (high tensil) pour faciliter l'entretien, la mise en place de copeaux de bois...

À terme, les agriculteurs souhaiteraient trouver des solutions « clé en main » pour se libérer du temps et trouver des filières de valorisation du bois.

« L'enjeu pour les agriculteurs est de renforcer l'efficacité agro-écologique de ces espaces tout en préservant les performances technico-économiques des exploitations, résume Isabelle Sénégas de la Chambre d'agriculture. Le projet consiste également à échanger entre agriculteurs et collectivités autour de l'entretien des bords de route, en fonction des enjeux des différentes parties.

(1) Groupe d'études et de développement agricole



## Pour en savoir plus

[agriculture.gouv.fr/les-bordures-de-champ-dans-mon-systeme-dexploitation](http://agriculture.gouv.fr/les-bordures-de-champ-dans-mon-systeme-dexploitation)

# A Nouvoitou, la prise en compte collective du bocage

La commune de Nouvoitou a lancé un projet de redynamisation du bocage incluant toutes les parties prenantes.

Depuis 2012, la municipalité de Nouvoitou a initié une démarche en faveur du bocage avec la mise en place d'un atelier trame verte et bleue regroupant le monde agricole, les associations environnementales et les commissions communales d'élus.

La démarche est originale. Elle s'appuie sur le bocage afin d'assurer des continuités écologiques, sur les chemins pour assurer la perméabilité du territoire mais également sur l'agriculture pour assurer la fonctionnalité des exploitations.

« Nous avons constitué un comité de pilotage regroupant toutes les parties prenantes : les agriculteurs, les associations environnementales et les élus aidé d'un bureau d'études, DMEAU » explique Jean-Marc Legagneur, maire de Nouvoitou. Un agriculteur référent a été nommé par secteur dans la commune.

Le cabinet DMEAU a réalisé un inventaire du bocage qui classe les haies en fonction de critères objectifs (qualité de l'eau, paysage, agriculture, biodiversité) et aboutissant à une cartographie. Des secteurs potentiels de replantation ont été identifiés. « Un travail de terrain réalisé en concertation avec le comité de pilotage » assure le maire. Il servira dans le cadre du futur PLUI. Les chemins ont également été cartographiés en partenariat avec les exploitants.

## Travail en concertation

En parallèle de ces actions, les agriculteurs ont entamé une réflexion sur les échanges parcellaires afin d'optimiser le fonctionnement de l'exploitation. Le travail devrait déboucher sur des premiers échanges à l'automne 2018.

« Ce que je trouve intéressant dans ce travail, c'est son

*côté objectif basé sur la concertation, la pédagogie et sans précipitation dans l'intérêt de tous, souligne Henry de Kerdanet, l'un des agriculteurs référents. On ne nous a pas imposé un quadrillage incompatible avec l'exercice de notre activité même si toutes les discussions n'ont pas été simples et faciles. »*

*Il poursuit : « en tant qu'agriculteur, je considère que je fais de la biodiversité. Si demain, nous n'entretiens plus le paysage, il n'y aura plus que des friches. De la biodiversité certes, mais qui risque à terme de poser des problèmes. »*



## Pour en savoir plus

[www.nouvoitou.fr/agenda\\_21\\_les\\_ateliers/accueil.php](http://www.nouvoitou.fr/agenda_21_les_ateliers/accueil.php)

# A La Bouëxière, un inventaire du bocage

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune a procédé à un inventaire du bocage en y associant étroitement les agriculteurs.

« Réaliser un inventaire du bocage et des zones humides dans la concertation et le respect de chacun : tel était notre enjeu lorsque nous avons commencé ce travail » rappelle Stéphane Piquet, maire de la Bouëxière.

La révision du PLU de la commune nécessitait, en effet, la réalisation d'un inventaire du bocage et des zones humides. Particularité de la commune, elle très dense en espaces boisés. Du bois local est d'ailleurs valorisé dans une chaudière à bois qui alimente les ateliers des services techniques communaux, les deux ateliers relais intercommunaux et plus tard la caserne des pompiers.

Classer des terrains en zone humide, identifier des haies en espace boisé... comment réussir ces opérations de repérage nécessitant de pénétrer sur des propriétés privées, le tout dans la sérénité. Voilà la question qui se posait à eux. D'autant plus que la réunion publique de lancement des opérations de révision du PLU, réalisée en amont et destinée à sensibiliser la population, a fait ressortir de nombreuses inquiétudes. Notamment, les agriculteurs qui craignaient un risque de réglementation renforcée à l'avenir.

## Croiser carte et réalité du terrain

La méthode choisie a donc été la transparence. Un groupe de travail a été constitué regroupant élus, agriculteurs, associations environnementales et le cabinet d'études Quarta pour réaliser une étude sur les zones humides puis engager l'inventaire du bocage.

Le groupe de travail s'est déplacé sur le terrain sur chaque secteur de la commune pour croiser les données entre la carte et la réalité soit au total neuf visites. « Une vingtaine d'agriculteurs ont été associés » confirme Patrick Hardy,

l'un de ces agriculteurs. « Nous savons et connaissons l'intérêt des haies pour notre activité. L'appréhension portait surtout sur ce que la commune pourrait faire de ce document par la suite » résume l'agriculteur. Les haies ont été classées selon quatre critères : rôle antiérosif, hydrologique, paysager et écologique. Un consensus a été trouvé. « Les agriculteurs, qui connaissent bien leur territoire, ont accepté le principe que les haies regroupant quatre voire trois critères soient protégées » reconnaît Stéphane Piquet.

Dans le PLU, cela se traduit par le classement de toutes les haies soit en espace boisé classé soit en élément de paysage. Au total, 260 km de haies ont ainsi été identifiés. Cela représente 158 ml de haies/ha de SAU et 51 ml de haies/ha sur la commune.

A la Bouëxière, la révision PLU devrait être adoptée d'ici la fin de l'année 2017. La concertation reste d'actualité pour la suite... Les demandes de déplacement de haies notamment seront étudiées dans le cadre d'une commission associant les agriculteurs et prenant en compte la fonctionnalité écologique du territoire.



## Pour en savoir plus

[www.mairie-labouexiere.com/plan-local-durbanisme.html](http://www.mairie-labouexiere.com/plan-local-durbanisme.html)

# L'accompagnement des agriculteurs dans les bassins versants

Agriculteur à Melesse, Pascal Garçon adapte ses pratiques culturales pour réduire l'usage des produits phytosanitaires et est suivi par un technicien de Ter-Qualitechs.

L'exploitation de Pascal Garçon est située sur le bassin versant de l'Ille et l'Ilet, un territoire de 500 km<sup>2</sup> qui regroupe 28 communes. L'agriculteur est à la tête d'un atelier bovins qui compte 15 vaches allaitantes et une dizaine de vaches à l'engraissement ainsi qu'un atelier de volailles (poulet, canard, pintade, dinde, oie...) avec vente directe (7000 volailles vendues /an) sur 26 ha.

Sur ce bassin versant, les suivis réguliers de la qualité de l'eau montrent des concentrations en produits phytosanitaires d'origines agricole et urbaine, préoccupantes sur l'Ille et certains de ses affluents. Le syndicat de bassin versant accompagne donc les agriculteurs pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, en leur proposant différents outils car « *changer ses pratiques, ce n'est pas forcément évident, reconnaît Fanny Dubeau, animatrice Bassin versant. C'est pourquoi nous proposons des outils aux agriculteurs.* »

Le bassin versant propose de tester des outils de désherbage mécanique (bineuse, houe) et est le relais des mesures agro-environnementales (MAE) proposées par la Région Bretagne. Il propose également aux exploitants de faire réaliser par un conseiller agricole un diagnostic individuel avec engagement dans un programme d'actions sur trois ans. « *La grande nouveauté est que nous travaillons avec les organismes agricoles du territoire qui sont maîtres d'ouvrage associés dans notre contrat (9 maîtres d'ouvrage)* » insiste Fanny Dubeau. L'idée étant que l'agriculteur puisse continuer à travailler avec son technicien.

## Changements au fil du temps

Pour sa part, Pascal Garçon a contractualisé, dès 2010, une MAE SFEI (système fourrager économe en intrants) sur 5 ans. En 2016, il est reparti sur une MAE SPE (système polyculture élevage) qui le limite à 28% de maïs.

Durant l'hiver 2011-2012, le producteur a planté 400 mètres linéaires de haies et restauré 530 m dans le cadre du programme Breizh bocage. « *Chaque année j'aménage et entretiens les nombreux talus et haies qui entourent les 12 parcelles que comprend l'exploitation.* »

Sur l'exploitation, l'assolement se répartit pour 1/3 en céréales et pour 2/3 en prairies. « *Mon élevage est autonome à 100% pour les bovins et à 80% pour les volailles* » précise l'éleveur.

Les changements de pratiques se font au fil du temps. « *Au départ, je travaillais souvent en préventif. Désormais je travaille uniquement en curatif. Je suis passé de 2 traitements à un seul* » indique-t-il. Il n'utilise plus d'insecticide.

Pour le désherbage en maïs, il a intégré des outils mécaniques comme la bineuse et la houe. Des compromis qui ne s'avèrent pas toujours payant pour le producteur. « *L'an passé, j'ai eu une perte de 40% dans certaines zones de parcelle : la mouche et le taupin se sont mis dans mes cultures car je n'avais pas pu intervenir assez rapidement...* »

Aujourd'hui, Pascal Garçon est en cours de réflexion pour un passage en bio. Il vient de réaliser un diagnostic « pass bio ». « *Je suis à la porte du bio mais je n'ai pas encore passé le cap* » admet l'éleveur. L'alimentation des volailles à 80% ne serait plus possible en autonomie : les rendements des cultures ne seraient pas les mêmes et donc le coût de revient de ma production irait à la hausse.



## Pour en savoir plus

[www.bvii.fr/index.php/nos-actions/actions-vers-le-monde-agricole](http://www.bvii.fr/index.php/nos-actions/actions-vers-le-monde-agricole)

# Le rôle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

André Crocq, Président du Pays de Rennes nous explique la démarche continue de connaissance et de protection des milieux naturels et le rôle du SCoT pour leur préservation.

« Dans les années 80, l'agglomération rennaise a fait le choix d'un développement en ville-archipel, se traduisant par la fameuse « ceinture verte », contrairement à d'autres agglomérations qui se sont développées plutôt par étalement urbain et conurbation. Ce choix d'organisation original préserve une alternance ville-campagne, l'identité des communes, et place la trame verte et bleue au cœur du projet. Et dès les années 90, les élus se sont attachés à connaître ce patrimoine naturel, grâce à des inventaires de terrain réalisés par des bureaux d'études spécialisés. De là est née la politique des Milieux Naturels d'Intérêt Ecologique (MNIE), outil local, inventé par l'agence d'urbanisme et porté par les élus. D'abord élément de connaissance mis à disposition des communes, les MNIE ont pris une dimension réglementaire avec la protection édictée par le SCoT. »

## Les Grands Ensembles Naturels et les Milieux naturels d'Intérêts Ecologiques

La trame verte et bleue inclut les milieux sources que sont les MNIE (caractérisés par leur diversité ou leur rareté faunistique et/ou floristique), mais également les Grands Ensembles Naturels (GEN) qui assurent les continuités essentielles à la fonctionnalité écologique du territoire. Cette trame façonne le paysage du Pays de Rennes autour des vallées, des forêts, du bocage...

Sur la base de cette connaissance, issue d'inventaires de terrain régulièrement mis à jour, le SCoT cartographie et protège la trame verte et bleue du territoire. Les documents d'urbanisme locaux (Plan Local d'Urbanisme) intègrent ensuite ces éléments pour une bonne prise en compte à l'échelle communale.

« Dans le Pays de Rennes, nous avons une petite longueur d'avance sur ce sujet. Aujourd'hui, il y a des lois et le cadre national se renforce. Je considère que c'est un atout d'avoir mis en place cette politique. Au-delà des périmètres des milieux à protéger, le Pays de Rennes met à disposition des communes des fiches descriptives, une cartographie des

*habitats naturels, un guide de gestion, autant d'outils d'accompagnement pour tous ceux qui veulent gérer au mieux ces milieux. »*

## Le lien avec l'agriculture

Les paysages agricoles du Pays de Rennes ont suivi l'évolution de l'agriculture et de ses pratiques : en trente ans, les prairies ont reculé (elles occupent aujourd'hui 40% des parcelles) au profit des cultures qui occupent la moitié des paysages agricoles (majoritairement céréales ou maïs). Ces productions illustrent la vocation d'élevage du territoire. Le bocage joue un rôle majeur dans la trame verte et bleue et pour l'agriculture : contribution au cycle de l'eau et au bon fonctionnement hydraulique, limitation de l'érosion du sol, brise-vent, préservation de la biodiversité (auxiliaires de culture), fourniture de bois de chauffage ou de construction, abris et ombrage pour les troupeaux. Ce bocage est bien préservé dans territoire agricole du Pays de Rennes, mais vieillissant.

Ces paysages agricoles participent à la fonctionnalité écologique du territoire et en bénéficient. Ils représentent ainsi 80% des Grands Ensembles Naturels (prairies humides, prairies mésophiles, cultures et prairies artificielles, alignement d'arbres, haies du bocage, plantations d'arbres).

Cependant, dans un territoire à fort développement comme le Pays de Rennes, l'enjeu majeur à relever est d'économiser le foncier, pour concilier ce développement avec la préservation de la fonctionnalité écologique du territoire et le maintien d'une agriculture péri-urbaine économiquement viable.



Pour en savoir plus

[www.paysderennes.fr](http://www.paysderennes.fr)

# Le schéma « Trame verte et bleue » du Val d'Ille-Aubigné

Jean Le Gall, Vice-président en charge de l'agriculture au Val d'Ille-Aubigné, présente la démarche de schéma local « trame verte et bleue » engagée en 2012 dans l'objectif de préserver et restaurer la biodiversité ordinaire du territoire.

« La biodiversité est un axe fort du projet de territoire. Le schéma de la trame verte et bleue est une démarche volontaire que les élus ont souhaité mettre en place pour interpréter le fonctionnement écologique du territoire communautaire et surtout développer, avec les acteurs du territoire, des actions concrètes. Le schéma mobilise aussi des dispositifs d'accompagnement financiers pour réaliser le programme d'actions. »

## Du diagnostic au programme d'actions

La première phase de travail a permis d'affiner le diagnostic du fonctionnement écologique du territoire, d'identifier les enjeux et les cinq secteurs prioritaires d'intervention. La première année de mise en œuvre du schéma (2013) a principalement été dédiée à la concertation avec les acteurs du territoire pour concrétiser les actions.

Le programme d'actions proposé recouvre 3 grandes entrées :

- des actions de préservation et de reconquête de la fonctionnalité écologique du territoire, comme la plantation de 140km de haies, la réalisation de 4 passages à faune, la restauration de zones humides ou de 18 vergers. « La route Rennes-Saint Malo est une rupture brutale de la trame écologique. C'est pour cela que l'on est en train de reconstituer des passages à faune sous la 4 voies », indique Jean Le Gall.
- des actions de sensibilisation, comme des formations à l'entretien des haies ou des vergers, la formation de 14 agents, la réalisation de 25 animations grand public, le recueil de 650 observations sur la carte collaborative mise en place. Cette sensibilisation mobilise les acteurs directement concernés dans les secteurs prioritaires.

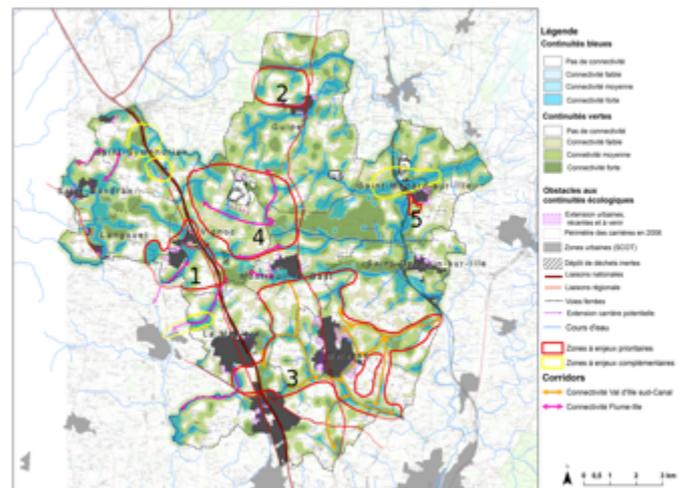
- des actions en direction des agriculteurs, comme l'incitation à la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEC) orientées « bocage et biodiversité », l'appui à l'installation en agriculture biologique, l'appui à la transmission des sièges.

« L'accompagnement des professionnels vers des choix de pratiques plus favorables à la biodiversité et aux continuités écologiques, tout en intégrant la logique économique, est primordial » insiste Jean Le Gall.

Pour accompagner financièrement ces actions concrètes, le territoire bénéficie notamment d'un « contrat nature » passé avec la Région Bretagne.

## La suite de la démarche

Elaboré sur les 10 communes du Val d'Ille, l'enjeu est maintenant d'étendre le schéma « trame verte et bleue » aux 19 communes du territoire. A l'occasion de cet élargissement, un nouveau programme d'actions sera défini en 2018 et mis en œuvre à partir de 2019.



Pour en savoir plus

[www.valdille-aubigne.fr](http://www.valdille-aubigne.fr) - entrée ENVIRONNEMENT